

# MAXIMISEZ VOS LIQUIDITÉS

RÉDUISEZ LES COÛTS D'EXPLOITATION



Le saviez-vous? Avec une Carte American Express<sup>MD</sup>, vous pouvez...



**transformer vos factures en revenus** en obtenant des récompenses pour les dépenses d'entreprise admissibles<sup>1</sup>;



**minimiser le besoin d'emprunter** en vous servant de votre Carte American Express et en profitant de crédit non garanti;



**optimiser vos fonds de roulement** et réduire votre écart de financement (comptes fournisseurs/comptes clients) grâce à une période allant jusqu'à 55 jours sans intérêt<sup>2</sup>;



**accéder à une plus grande souplesse de dépense** et à un pouvoir d'achat supérieur grâce à l'absence de limite de dépenses préétablie<sup>3</sup>.

American Express peut répondre à tous vos besoins professionnels.

1. Le programme Points-privileges<sup>MD</sup> vous permet d'obtenir des points-privileges pour les achats admissibles portés à certaines Cartes American Express. Les points-privileges peuvent être échangés contre des cartes-cadeaux, des certificats ou d'autres articles. Les cartes-cadeaux et les chèques-cadeaux sont soumis aux modalités indiquées sur la récompense. Pour les modalités complètes du programme Points-privileges, rendez-vous au [americanexpress.ca/pointsprivileges](https://americanexpress.ca/pointsprivileges) ou composez le 1 800 668-2639.

2. Jusqu'à 55 jours sans intérêt – Un délai de grâce de 28, 29, 30 ou 31 jours sans intérêt est accordé à compter de la date de clôture du relevé courant jusqu'à la date de clôture du prochain relevé, selon le nombre de jours du mois civil où survient la date de clôture du relevé. Le nombre de jours sans intérêts varie selon divers facteurs, dont la date à laquelle les opérations sont inscrites à votre compte, la date de clôture de votre relevé et si votre compte est en règle. Aucun intérêt ne sera imputé sur vos opérations et vous bénéficierez d'un délai de grâce sans intérêts allant jusqu'à 31 jours à compter de la date de clôture de votre relevé si nous recevons, chaque mois, le paiement INTÉGRAL au plus tard à la date du relevé subséquent émis après l'inscription de l'opération sur votre relevé de facturation. Un paiement INTÉGRAL signifie que vous réglez en totalité le nouveau solde indiqué sur votre relevé qui comprend toutes les opérations imputées à votre compte (notamment les achats, les avances de fonds, les frais et les autres opérations) jusqu'à la date de clôture.

Cette Carte de paiement comprend un solde exigible en totalité ainsi qu'un solde pour l'option de paiement souple. Tous les soldes exigibles en totalité doivent être remboursés tous les mois. Un taux d'intérêt de 30 % s'applique à chaque opération en souffrance devant être remboursée en totalité. Le taux privilégié de 20,99 % s'applique au solde de votre option de paiement souple. Si vous omettez 2 paiements distincts au cours d'une période de 12 mois, le taux pour l'option de paiement souple passe à 25,99 %. Si vous omettez 3 paiements distincts ou plus au cours d'une période de 12 mois, le taux pour l'option de paiement souple passe à 28,99 %. Ces taux sont en vigueur à compter du jour où l'option de paiement souple devient disponible dans votre compte.

3. L'absence de limite de dépenses préétablie sur les achats ne signifie pas que vous bénéficiez d'un pouvoir d'achat illimité. Vos achats sont autorisés en fonction de divers facteurs, comme vos antécédents de crédit, l'historique de votre compte et vos ressources personnelles. Une preuve de ressources financières et une garantie peuvent être exigées.